

CMV

courrier
du médecin
vaudois

REVUE
DE LA SOCIÉTÉ
VAUDOISE
DE MÉDECINE
FÉVRIER 2020

#1

MÉDECINS PARLEMENTAIRES

Interview croisée
des Drs Crottaz
et Matter

DE LA MONGOLIE AUX JOJ 2020

Pari réussi pour
le Dr Gertsch

SVM

Une voix au-delà du canton



VIVRADOM

AIDE ET SOINS À DOMICILE

**Accompagnement et soins de qualité personnalisés
pour votre maintien à domicile**

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE!

Médecins-conseils
Infirmiers spécialisés en santé mentale
Infirmiers en soins généraux
Infirmiers spécialisés en nutrition parentérale
Aides soignants
Ergothérapeutes

NOS PRESTATIONS

Evaluation des besoins et conseils de santé
Soins d'hygiène et de confort
Soins infirmiers et en santé mentale
Accompagnement thérapeutique
(pris en charge par la LaMal)
Accompagnement privé

Interventions 24 h / 24 et 7j/7
Région Grand Lausanne, ouest lausannois, Morges et environs

Urgence: 079 158 70 70
Prestations remboursées par l'assurance de base

WWW.VIVRADOM.CH

Rue du Simplon 5 • 1020 Renens • Tél. 021 785 70 70 • E-mail: info@vivradom.ch

Un article
vous a fait réagir?
Faites-le-nous savoir
sur le blog de la SVM
svmed.ch/blog

sommaire

4 DOSSIER

- 4 Introduction
- 6 Actions communes au niveau national
- 9 Membres SVM à la FMH
- 12 Interview croisée de la Dre Crottaz et du Dr Matter
- 14 Cartographie: la SVM fait entendre sa voix au-delà du canton
- 16 Politique fédérale
- 18 Ce qu'en pense... Olivier Feller, Conseiller national PLR Vaud

20 INFO SVM

- 20 Coup de gueule
- 20 Valeur du point: 95 centimes pour tous en 2020
- 21 En direct du blog
- 22 Interview du Dr Gertsch

24 RENDEZ-VOUS

Programme des JVD

25 HISTOIRE D'EN PARLER

26 PORTRAIT

A côté de sa pratique d'infectiologue, le Dr Christian Jaccard est pilote depuis une vingtaine d'années.

impresum

Société Vaudoise de Médecine
Chemin de Mornex 38 – 1002 Lausanne
Tél. 021 651 05 05 – Fax 021 651 05 00
info@svmed.ch – www.svmed.ch

Rédacteur en chef
Pierre-André Repond, secrétaire général de la SVM

Secrétariat de rédaction
Aurélië Maëri Michielin, ftc communication
Assistant: Fabien Wildi, ftc communication

Collaboratrices externes
Adeline Vanoverbeke, Mélanie Blanc

Comité de rédaction du CMV
Pr Jacques Besson, Dr Louis-Alphonse Crespo,
Dr Philippe Eggmann, Dr Henri-Kim de Heller,
Dr Jean-Pierre Randin, Dr Patrick-Olivier Rosselet,
Dr Patrick Ruchat, Dr Adrien Tempia

Conception et mise en page
Inédit Publications SA

Régie des annonces
Inédit Publications SA
Tél. 021 695 95 95
www.inedit.ch

Photographies
Bern Welcome, Pascal Gertsch, iStock, DR.

La SVM dans son environnement

Troisième volet d'une trilogie expliquant la SVM (après le CMV 5-2019 «la SVM mode d'emploi» et le CMV 6-2019 «la SVM et ses partenaires»), votre revue vous brosse l'impact régional et national de votre association faitière. Avec ce dernier volet, nous espérons que nous vous aurons donné une vision globale du travail effectué pour la défense de la profession, de vos intérêts et du système de santé selon la vision médicale.

En plus du travail effectué quotidiennement pour votre soutien et votre défense, il faut aussi agir en amont des décisions politiques et légales. C'est une forme de lobbying. Et ce dernier est indispensable, effectué tant par certains de vos collègues que par le comité et le secrétariat général de la SVM. Il s'agit d'un travail ardu, permanent, subtil. Il requiert une vision stratégique et une bonne connaissance du monde politique.

Nous avons souhaité entendre quelques-uns des acteurs et synthétiser les actions entreprises par la SVM pour représenter les intérêts de la profession médicale à l'échelle nationale.

Comme vous le constaterez à cette lecture et le vivez dans votre pratique, l'évolution tend vers une perte de l'indépendance du travail des médecins, une mise sous cage de la relation entre médecins et patients. Nous avons aujourd'hui encore un excellent système de santé en Suisse. Il faut se battre pour le préserver. Le travail de fourmi effectué par plusieurs de vos collègues en amont des décisions est essentiel pour préserver notre autonomie. Certains sont engagés dans des commissions, d'autres au niveau politique. La SVM et ses membres ont aussi participé à la création et l'élaboration de structures permettant la défense des intérêts des médecins, ainsi que la reconnaissance du travail effectué.

Merci à tous ceux qui œuvrent, souvent en coulisses, pour nous permettre de pratiquer notre métier dans un environnement qui reste au plus proche de nos besoins et de ceux de nos patients. ■



Dr HENRI-KIM DE HELLER
MEMBRE DU COMITÉ DE RÉDACTION DU CMV



Retrouvez le **CMV** sur votre iPad

SÉMINAIRES 2020

Ouverture et reprise d'un cabinet médical

Participants

Médecins sur le point d'ouvrir un cabinet médical (individuel ou de groupe), de joindre un cabinet de groupe ou de reprendre un cabinet existant.

Contenu

- **Aspects juridiques** (contrats en général, autorisations, admission à pratiquer à la charge de l'assurance sociale, dossier patients, droit du travail)
- **Business plan** (préparation du plan de financement, les crédits, financement par la banque, formes juridiques, comptabilité, fiscalité)
- **Aménagement** (implantation, projet et concept d'aménagement, choix du mobilier et des matériaux)
- **Estimation d'un cabinet** (processus d'une estimation, inventaire et goodwill, recommandations)
- **Administration d'un cabinet médical** (facturation)
- **Assurances** (questions d'assurances et de prévoyance)
- **Passage du statut de salarié à celui d'indépendant**

Coûts

Gratuit pour les membres de FMH Services. Les coûts sont pris en charge par divers sponsors.

K20	Lausanne	Aquatis Hotel	Jeudi	05 mars 2020	13.30 – 18.30 heures
K21	Genève	Hôtel Warwick	Jeudi	04 juin 2020	13.30 – 18.30 heures
K22	Lausanne	Aquatis Hotel	Jeudi	03 septembre 2020	13.30 – 18.30 heures
K23	Genève	Crowne Plaza	Jeudi	05 novembre 2020	13.30 – 18.30 heures

Remise et cessation d'un cabinet médical

Participants

Médecins désirant remettre un cabinet médical à un associé ou à un successeur ou qui doivent fermer leur cabinet médical. Idéalement **5-10 ans avant la remise / cessation prévue** (pour des questions fiscales et de prévoyance).

Contenu

- **Aspects juridiques** (contrat de remise, contrats en général, dossiers médicaux, autorisations)
- **Estimation d'un cabinet et remise** (calcul de l'inventaire et du goodwill comme base de négociation, recommandations)
- **Assurances/prévoyance/patrimoine** (remise/résiliation des contrats d'assurances, formes de prévoyance, planification de la retraite et des finances)
- **Conséquences fiscales d'une remise ou d'une cessation** (optimisation de l'impact fiscale lors d'une remise / cessation, impôt sur les bénéfices et gains immobiliers, détermination de la date optimale pour la remise / cessation)

Coûts

Gratuit pour les membres de FMH Services. Les coûts sont pris en charge par divers sponsors.

K24	Lausanne	World Trade Center	Jeudi	14 mai 2020	13.30 – 18.30 heures
K25	Genève	Crowne Plaza	Jeudi	12 novembre 2020	13.30 – 18.30 heures

Cabinet de groupe

Participants

Médecins en formation voulant exercer leur future activité en cabinet de groupe. Libres praticiens qui souhaitent affilier leur cabinet individuel à un cabinet de groupe ou de partager leur cabinet avec un associé.

Contenu

- **Informations de base** (stratégie, entrepreneurs, ressources humaines, organisation, communication)
- **Finances** (business plan, fiscalité, TVA, formes juridiques, modèles de cabinets)
- **Lieu d'implantation & immobilier** (exigences locales, implantation, projet d'aménagement du cabinet)
- **Informatique & administration** (attentes en matière de système informatique pour le cabinet; organisation informatique)
- **Rapport d'expérience** (rapport de l'expérience d'un médecin, co-fondateur d'un cabinet de groupe de la région)
- **Assurances** (assurances en générale, prévoyance et patrimoine)
- **Droit** (contrats, autorisations, dossier patients, droit du travail)

Coûts

Gratuit pour les membres de FMH Services. Les coûts sont pris en charge par divers sponsors.

K85	Genève	Hôtel Warwick	Jeudi	30 avril 2020	13.30 – 18.30 heures
K86	Lausanne	World Trade Center	Jeudi	24 septembre 2020	13.30 – 18.30 heures

Inscription et information

www.fmhservices.ch ou FMH Consulting Services AG, Burghöhe 1, 6208 Oberkirch, tél. 041 925 00 77.

Introduction

Quand j'ai raison tout seul, c'est que j'ai tort!

Ce numéro du CMV vient clore une trilogie destinée à mieux faire comprendre l'action de la SVM auprès de ses membres et de ses partenaires, principalement vaudois, en évoquant cette fois les activités de la SVM ou de certains de ses membres sur les plans régional et fédéral.



Même si la vocation de la SVM reste d'abord cantonale et le système de santé avant tout du ressort des cantons, le niveau fédéral ne peut être ignoré. Ceci est notamment dû au fait que le régime d'assurance maladie est devenu fédéral il y a un peu plus de vingt ans, lors de l'approbation de la LAMal. Cette dichotomie entre la responsabilité cantonale de l'offre de soins et les règles d'assurance et de financement qui sont largement fédérales est précisément la source d'un malentendu profond et sans doute de la difficulté à résoudre certains problèmes actuels.



**PIERRE-ANDRÉ
REPOND**
SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL
DE LA SVM

COOPÉRER POUR ÊTRE ÉCOUTÉ

Dans la mesure où ce qui se passe sur le plan fédéral nous impacte, il y a lieu de s'y intéresser. Et pour faire la différence, il faut pouvoir nouer des alliances. En effet, une société cantonale ne saurait agir isolément à ce niveau qui, en bonne division des tâches, est d'abord du ressort de la Fédération des médecins suisses (FMH), faitière nationale. La FMH doit, de son côté, pouvoir s'appuyer sur les organisations en prise avec le terrain que sont les sociétés cantonales et, secondairement, les organisations faitières (Société médicale de la Suisse romande - SMSR, Verband

Deutscheschweizer Ärztesellschaften-VEDAG et Ordine dei medici del Cantone Ticino-OMCT), où elles sont regroupées et qui sont reconnues par les statuts de la FMH. Bien menées, ces collaborations peuvent avoir une efficacité certaine, comme le démontrent plusieurs actions récentes.

Il convient aussi d'être actif au sein de la FMH elle-même et de ses différents organes, de manière à garantir la défense de nos convictions et intérêts, la promotion d'une certaine pratique de la médecine, mais aussi d'une sensibilité et d'une culture propres dans un pays qui connaît plusieurs langues officielles. Ceci est d'autant plus nécessaire quand on est en situation de minorité.

DES SYNERGIES À ENTRETENIR

Les collaborations entre associations cantonales, par exemple au sein de la SMSR, peuvent avoir une ambition moins politique, mais plus pragmatique. Les échanges entre présidents mais aussi entre secrétariats généraux sur des dossiers similaires (négociations tarifaires, garde médicale, etc.) et la mise en commun de compétences et d'avis, notamment juridiques, sont très féconds.

La taille des organisations médicales est variable, mais le plus souvent petite. Ainsi, des synergies seront à l'avenir toujours plus nécessaires, voire incontournables, pour acquérir plus de stabilité, d'efficacité et de compétences, tout en laissant à chacune son génie local. ■

Actions communes au niveau national

Les associations faïtières de la FMH entrent en politique

C'est en s'appuyant résolument et mutuellement les unes sur les autres que les trois associations faïtières de la FMH pourront prendre part, à ses côtés, par le relais de l'ensemble des sociétés cantonales de médecine du pays, aux débats de société nécessaires au maintien de la qualité et de l'accessibilité de notre système de santé.

Ainsi, la SVM et les autres membres de la Société médicale de la Suisse romande (SMSR) ont conduit plusieurs actions communes avec les autres associations faïtières de la FMH que sont Verband Deutschschweizer Ärztgesellschaften (VEDAG) et Ordine dei medici del Cantone Ticino (OMCT).

LOBBYISME EN FAVEUR DE LA TRANSPARENCE

Donnant suite à une motion de l'Assemblée des délégués de la FMH, les faïtières ont fait campagne en demandant aux présidents des sociétés cantonales de médecine de relayer auprès de leurs parlementaires fédéraux respectifs les raisons du soutien de la FMH à la motion des conseillers nationaux vaudois Olivier Feller (PLR) et Adèle Thorens (Les Verts). Cette dernière demandait de confier l'établissement de statistiques incontestées sur les coûts de la santé à un organisme indépendant, idéalement l'OFS¹. Le Conseil fédéral a également proposé au parlement d'accepter cette motion, ce que ce dernier a fait au printemps 2019.

POLÉMIQUES SUR LE REVENU DES MÉDECINS

Largement repris par la presse, les résultats de l'étude de l'OFSP sur les revenus des médecins ont entretenu la polémique sur ce sujet, lancée par le conseiller fédéral Berset². A l'initiative de la SMSR, les faïtières de la FMH ont décidé de réagir par la publication d'une pleine page de publicité dans les principaux titres de la presse nationale à l'automne 2018, avec pour titre «Les désinformations de l'OFSP n'aideront pas le système de santé suisse. Appel à 3 mesures immédiates pour rétablir la confiance», dont le gel des hausses injustifiées des primes de l'assurance maladie obligatoire (AOS)³.

Extrapolée à un taux d'activité à 100%, alors qu'il est de 81% pour les cabinets médicaux, et prenant en compte l'ensemble des revenus déclarés à l'AVS, cette étude commanditée par l'OFSP indique un revenu médian de

257 000 francs, suggérant qu'il s'agit d'une des raisons de la hausse des primes AOS. En réalité, les enquêtes MAS de l'OFS ont montré que le revenu médian à charge de l'AOS est de 154 000 francs, soit 6,5% des primes, ou encore 1 franc sur 15⁴.

LES CONVICTIONS DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Bien que peu relayé en Suisse alémanique, un sondage en ligne a été adressé par les organisations faïtières VEDAG, SMSR et OMCT aux candidats aux élections fédérales, leur demandant de se positionner sur différents enjeux de la santé et de ses coûts. Tous partis confondus, l'écrasante majorité des 331 répondants (94%) souhaitait au moins préserver, voire encore améliorer la qualité actuelle du système suisse de santé⁵. Charge aux organisations médicales de le leur rappeler tout au long de la législature.

UN POSITIONNEMENT CLAIR DANS LE DÉBAT PUBLIC SUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

Fortes des actions résumées ci-dessus, les faïtières ont édité un numéro spécial de la revue *Politique+Patient*, qui est un supplément du *Bulletin des médecins suisses*⁶. Dans ce manifeste, qui a été adressé à l'ensemble des parlementaires fédéraux élus ou réélus en octobre 2019, les trois faïtières expriment publiquement comment la multiplication des initiatives met la qualité et l'accessibilité de notre système de santé en danger. Elles expliquent les mécanismes des hausses plus importantes des primes par rapport à celles des coûts de la santé et dénoncent l'accumulation injustifiée des réserves ainsi indûment constituées. Enfin, elles expliquent comment la mise en œuvre des principes de la *Smarter Medicine* permet de réaliser des économies en évitant de prescrire des examens et traitements peu utiles ou inadaptés à la situation individuelle des patients. ■



Dr PHILIPPE EGGIMANN
PRÉSIDENT
DE LA SVM
ET DE LA SMSR



Pourquoi les primes augmentent plus vite que les coûts
Peut-on faire mieux que fixer artificiellement le niveau des primes? Page 3



Médecine: quand il vaut mieux en faire moins
Les médecins ont leur mot à dire quand il s'agit d'économiser sur les coûts de la santé. Page 4



5 bonnes raisons de s'opposer au budget global
La notion de confiance médecin-patient est en grand danger. Page 4

POLITIQUE + PATIENT

Édition spéciale

Le système de santé suisse en danger

La Suisse passe pour avoir l'un des meilleurs systèmes de santé au monde, mais aussi l'un des plus chers. Raison de plus pour ne pas tomber dans le piège des fausses économies.

Rédaction: Philippe Soral, SMSP



Le paramètre décisif de mesure est, à l'heure, l'engagement facile des prestataires médicaux pour les patients. Photo: iStockphoto

Éditorial

La profession médicale unie

Les médias ont dépeint la profession médicale comme un milieu fermé. Et ce, de manière erronée. Le système de santé suisse est en danger. Les médecins s'efforcent de faire face au problème. Ils travaillent sur un terrain d'incertitude et affrontent ensemble des conséquences d'une ingénierie politique.

Si le bien-être du patient est menacé, que le rapport de confiance médecin-patient est abîmé et que la qualité du système de santé est en jeu, les médecins s'efforcent rapidement pour faire face au problème. Ils travaillent sur un terrain d'incertitude et affrontent ensemble des conséquences d'une ingénierie politique.

C'est également l'objectif de cette édition spéciale de *Politique + Patient*. Au printemps de cette année, les responsables des organisations médicales fédérales des différents régions linguistiques se sont réunis: le Verband Deutscheschweizer Ärzteschaften (VEDAG), la Société Médicale de la Suisse Romande (SMSR) et l'Ordre des Médecins du Canton Ticino OMCT.

Ensemble, ces trois organisations régionales ont examiné les idées de réformes actuelles en détail et identifié les faibles points et les avantages de notre système. Une synthèse nationale a également été menée auprès des candidats au Conseil national et au Conseil des États. Tous les résultats ont été rassemblés dans cette édition spéciale. Elle vise à servir de guide aux parlementaires et à leur permettre de prendre des décisions éclairées.

Dr Niko Kravitz, directeur de la commission de réflexion de VEDAG

Politique + Patient 4/19

LES DÉSINFORMATIONS DE L'OFSP N'AIDERONT PAS LA SUISSE. APPEL À 3 MESURES IMMÉDIATES

Quelques semaines après avoir validé de nouvelles hausses non justifiées de primes, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a présenté une étude affirmant, chiffres à l'appui, que les revenus des médecins seraient finalement plus élevés qu'il ne le paraît, en particulier chez les praticiens indépendants.

Cette étude est contestée par la FMH et les sociétés cantonales de médecine. En effet, en avril 2018, une autre étude de l'Office fédéral de la statistique (OFS) avec des données plus précises et récentes, a montré des revenus moyens bien plus modestes pour les cabinets médicaux: environ 155'000 CHF/an (contre 257'000 CHF/an selon l'étude OFSP). La prochaine étude de l'OFSP sur ce sujet, pour la période 2017, débute en ce mois de novembre.

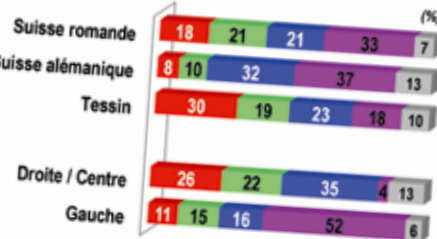
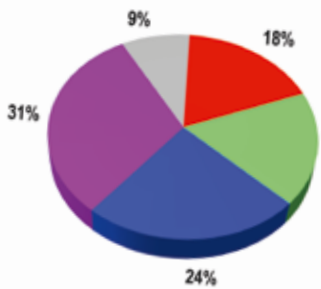
On le sait, le contact fédéral est actuellement très tendu, avec des discussions aux enjeux financiers colossaux pour essayer de moderniser le système de santé et maîtriser ses coûts (nouvelle structure tarifaire ambulatoire, multiples réformes de la LAMal, etc.). Au-delà d'une tentative de désinformation qui ne devrait pas résister à l'épreuve des faits à notre connaissance, vouloir imposer politiquement l'idée que les médecins sont la cause principale de la hausse des coûts, et des primes, constitue un jeu très dangereux pour toute la population suisse qui augmente et vieillit.

- Limitation à l'installation de nouveaux médecins pour ralentir et restreindre l'accès aux soins primaires;
 - Fin de l'obligation de contracter. Donc chasser les patients, voire obligation de changer d'adresse pour les patients;
 - Report croissant des coûts sur les patients (les soins ambulatoires);
 - Nouvelles interventions tarifaires non conciliantes médecin-patient (limitation de la durée, réduction du catalogue de prestations).
- Pour le maintien d'une médecine de qualité, les associations médicales des sociétés cantonales aujourd'hui 3 propositions ciblées, afin d'indispensable à des discussions sereines:
1. **Quel par le Conseil fédéral des médecins, tant que leur fixation ne soit fonction de l'évolution réelle selon les projections toujours actualisées.**

Objectif à atteindre en matière de coûts de la santé

(Base : 331 candidats au CN et / ou CE aux EF 2019)

« SELON VOUS, L'OBJECTIF À ATTEINDRE LORS DE LA PROCHAINE LÉGISLATURE (2019-2023) EST PLUTÔT ... »



L'un des résultats du sondage en ligne lancé par VEDAG, SMSR et OMCT.

1. https://issuu.com/societevaudoisemedecine/docs/3794_cm_v6_light-linked, p. 26.
 2. www.bag.admin.ch/bag/fr/home/statistiken/statistiken-berufe-im-gesundheitswesen/statistiken-medizinalberufe/statistiken-aerztinnen-aerzte/einkommen-aerztinnen-und-aerzte-in-der-schweiz.html
 3. www.smsr.ch/actualites/position-des-societes-cantonales-sur-l-etude-de-l-ofsp
 4. www.fmh.ch/files/pdf2/comunique_de_presse_les-medecins_du_secteur_ambulatoire_creent_la_transparence.pdf
 5. <https://www.smsr.ch/actualites/elections-federales-des-changements-en-perspective>
 6. <https://www.politikundpatient.ch/>

Protégeons le monde dans lequel nos enfants naîtront



Comme beaucoup d'autres glaciers et régions arctiques, le Langgletscher, situé dans le Lötschental en Valais, est fortement menacé par les changements climatiques. Notre vie et les paysages qui nous entourent sont de plus en plus influencés par la montée des températures. Veillons à transmettre à nos enfants une nature intacte. **Mobilisons-nous pour la préservation du climat.**



Membres SVM à la FMH

Ces médecins vaudois qui s'engagent

Par l'intermédiaire de la vingtaine de membres de la SVM délégués dans les instances de la Fédération des médecins suisses (FMH), la Société Vaudoise de Médecine a l'occasion de faire entendre sa voix au sein de l'association faîtière nationale des médecins, pour défendre ses convictions et témoigner de son implication dans la politique suisse de la santé. Un état des lieux vous est proposé dans les prochaines pages par trois de ces acteurs particulièrement engagés: le Dr Pierre Vallon, qui préside l'Assemblée des délégués de la FMH; le Dr Philippe Vuillemin, vice-président de la Commission de gestion; et le Dr Charles-Abram Favrod-Coune, vice-président de la Commission de déontologie.

Voici leurs témoignages.



Assemblée des délégués de la FMH

Un modèle de **démocratie** **parlementaire**

Elu au Comité de la SVM peu après la chute du mur de Berlin, je n'imaginai pas que mon chemin en politique professionnelle m'amènerait de plus en plus régulièrement à Berne. Mes connaissances en allemand et en schwyztütsch m'ont bien servi à la Chambre médicale.

C'est en 1994 que, sous ma présidence, la SVM a été agitée par la crise des réseaux (managed care) sur fond de vote de la LAMal. Nos assemblées générales, habituellement fréquentées par 150 membres, ont alors connu des affluences record, s'élevant jusqu'à 660 parti-

cipants. Ce qui a rendu pratiquement impossible tout débat serein. Prenant pour modèle la Chambre médicale, j'ai proposé une refonte des statuts de la SVM, qui a donné naissance à notre Assemblée des délégués (AD).

POUR UNE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE

La Chambre médicale compte 200 membres et se réunit deux fois par an sous la conduite du président de la FMH. Elle est un organe législatif lourd, qui ne permet pas au corps médical de se positionner rapidement lorsque les circonstances l'exigent. Voilà pour-

quoi la FMH a elle-même révisé ses statuts, donnant vie en 2007 à l'Assemblée des délégués. Celle-ci rassemble les 33 médecins les mieux informés en politique professionnelle des 42 000 membres de la FMH, car elle regroupe les présidents et délégués des fédérations faîtières qui la composent. Elle se réunit quatre à six fois par an et désigne son propre président. Elle permet une représentation équilibrée des sociétés cantonales, de discipline et de l'ASMAC (Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique). Ses larges compétences sont définies à l'art. 37 des statuts de la FMH.

Siégeant à l'AD depuis 2008 au nom de la Fédération suisse des médecins psychiatres-psychothérapeutes, j'ai été élu à la présidence en mars 2018. Je conçois mon rôle comme modérateur des débats. A ce titre, je ne participe pas aux votes, sauf en cas d'égalité, et m'abstiens généralement d'exprimer mon opinion.

UN VAUDOIS À LA PRÉSIDENTE

Vingt ans se sont écoulés depuis les débuts de l'AD de la SVM. Mon expérience en tant que Vaudois à la présidence de l'AD de la FMH ne fait que renforcer ma conviction: lorsqu'une société compte un nombre important de membres, l'Assemblée des délégués est la

seule forme de «démocratie parlementaire» qui permet de débattre et de prendre des décisions équilibrées, dans le respect de la séparation des pouvoirs. ■

DR PIERRE VALLON,
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS
DE LA FMH



Commission de gestion de la FMH

Un organe de **contrôle** **indépendant**

La Commission de gestion de la FMH (CdG) a pour tâche de contrôler la gestion des affaires. Elle crée la transparence voulue et promeut la confiance entre les organes de la FMH.

La CdG est composée de cinq membres élus par la Chambre médicale pour un mandat de quatre ans, renouvelable deux fois. Les membres ne peuvent faire partie d'aucun autre organe de la FMH, excepté la Chambre médicale. Tous sont soumis au secret professionnel, de fonction et des affaires.

CONTRÔLE DE LA GESTION DES AFFAIRES

En veillant à une bonne représentation géographique et linguistique, la CdG se compose actuellement du président bilingue allemand-italien travaillant au

Tessin, d'un vice-président romand élu en 2018 et de trois Alémaniques. Elle siège cinq à six jours pleins par an et se consulte largement par voie électronique sécurisée le reste du temps.

Son existence est fondée sur l'art. 53 des statuts de la FMH, complété par un règlement d'application. Organe indépendant, elle contrôle la gestion de l'Assemblée des délégués, du Comité central, de l'ISFM (Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue) et du Secrétariat général sur la base des dispositions normatives (ordre juridique général, statuts, règlements, décisions d'organes supérieurs).

COLLECTE D'INFORMATIONS, RAPPORTS ET DÉCISIONS

La CdG reçoit, sans les demander, les convocations et procès-verbaux – complétés de leurs annexes – des

séances du Comité central (CC), de l'Assemblée des délégués et de la Chambre médicale, en même temps que les membres de ces organes. Elle est informée en temps utile de la date fixée pour la révision des comptes et reçoit le rapport détaillé de l'organe de contrôle externe.

Parmi ses autres tâches, elle établit un rapport à l'intention de la Chambre médicale, contrôle les comptes, en donne la décharge au CC et à l'ISFM. Elle autorise les dépenses hors budget dans le cadre du CC et de l'ISFM. Elle se prononce sur les conditions d'engagement et la rémunération des membres du CC, de l'ISFM et de leur présidence respective. ■

DR PHILIPPE VUILLEMIN,
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DE GESTION DE LA FMH



Commission de déontologie de la FMH

L'importance de la représentation romande

En Suisse, médecine et santé sont l'affaire des cantons avant d'être celle de la Confédération. C'est aussi le cas de la déontologie dans notre profession médicale.

Les sociétés cantonales de médecine instituent des instances spécifiques: commissions de déontologie et/ou de conciliation. Ces dernières appliquent un code de déontologie fédéral, émis voici quelques années par la FMH pour remplacer et unifier les codes cantonaux en vigueur jusque-là.

UNE INSTANCE DE RECOURS

Les conflits déontologiques et les situations éthiques douteuses sont ainsi traités par les commissions cantonales, qui les résolvent dans la majorité des cas dans le respect du code fédéral et en tenant compte de la sensibilité cantonale.

La Commission de déontologie de la FMH (CdD FMH) fonctionne comme instance de recours. Elle traite donc d'une minorité des cas. Il s'agit, d'une part, des cas les plus complexes, impliquant parfois des acteurs de plusieurs cantons, et, d'autre part, de ceux dans lesquels une des parties reste insatisfaite du prononcé de l'instance de son canton. Aussi, le nombre de cas traités reste modeste au vu du nombre de médecins actifs au sein de la FMH.

La CdD FMH est constituée d'un président et de quatre vice-présidents élus par la Chambre médicale

de la FMH, ainsi que d'assesseurs élus par chaque société cantonale de médecine, par chaque société de discipline médicale, par l'Association suisse indépendante des médecins assistant·s et chef·fe·s de clinique (ASMAC) et par l'Association indépendante des médecins dirigeants d'hôpitaux de Suisse (AMDHS), soit deux membres pour chacune de ces sociétés.

La composition de la CdD FMH varie selon les cas. Elle est toujours présidée par un président ou vice-président et complétée par deux assesseurs choisis selon la langue de la procédure et la discipline concernée, et de manière à éviter tout conflit d'intérêts. Le traitement de chacun de ces cas est toujours très instructif.

LE RESPECT DU MALADE AU CŒUR DES DÉCISIONS

Malgré l'emprise toujours plus forte du droit et de la procédure, la déontologie reste par nature plus proche de l'éthique que du droit. Le respect de la personne du malade et de ses proches est pour les médecins une priorité. Profondément humaine et personnelle, la déontologie ne peut se résumer à la simple application d'un code, si bien fait soit-il. Aussi la fonction de la Commission de déontologie de la FMH n'est-elle pas – comme pour un tribunal de cassation – de simplement approuver ou casser une décision «inférieure».

Dans la recherche de la meilleure solution éthiquement parlant, il s'agit de comprendre comment

une erreur peut être commise, et comment la sanctionner de manière équitable et didactique. A cette fin, les membres des commissions cantonales de déontologie, les membres et le secrétariat de la Commission de déontologie de la FMH, ainsi que les spécialistes en conciliation et médiation de toute la Suisse se rencontrent chaque année pour partager leurs expériences et s'informer des nouveautés législatives et des problématiques de l'année.

Le traitement de chaque cas suscite une réflexion actualisée sur les questions éternelles de l'éthique médicale. Grâce à l'interactivité entre la FMH et les sociétés cantonales de médecine, cette réflexion diffuse de proche en proche à toute la communauté médicale du pays. ■

DR CHARLES-ABRAM FAVROD-COUNE,
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DE DÉONTOLOGIE DE LA FMH (2016-2020)

Interview croisée de la Dre Crottaz et du Dr Matter

Etre médecin romand sous la Coupole fédérale

Le fait d'être médecin au Conseil national a-t-il une influence? Quels sont les leviers d'action sur les questions liées à la santé? La Dre Brigitte Crottaz et le Dr Michel Matter répondent à nos questions.

Lorsque vous êtes au Conseil national, vous considérez-vous d'abord comme un médecin ou comme un porte-parole de votre parti?

Dre Brigitte Crottaz (BC): Au Conseil national, de même qu'au Conseil communal et précédemment au Grand Conseil, je me considère tout d'abord comme une élue représentant les intérêts des personnes qui m'ont accordé leur confiance. Elles m'ont choisie sur la base de mes convictions politiques, mais il est vrai que ma profession est souvent considérée comme un gage de «sérieux».

Au Conseil national, je ne siége pas dans la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique. Ainsi, mon action consiste plus à défendre la politique sociale, au niveau des retraites et des différentes assurances sociales, ainsi que les valeurs que je partage avec mon parti. J'ai par ailleurs toujours affirmé que je m'engageais en politique pour protéger en premier lieu les assurés.

Dr Michel Matter (MM): Au cours de la campagne pour les élections fédérales de cet automne, j'ai souvent entendu dire: «Vous êtes médecin, vous serez élu!» Seuls cinq médecins siègent au Palais fédéral (une élue au Conseil des Etats et quatre élus au Conseil national), dont quatre élus socialistes et moi-même, vert'libéral. Etre sous la Coupole fédérale n'est donc pas si aisé, quelle que soit la profession exercée.

Je reste tout d'abord moi-même, avec mes convictions et ma longue expérience dans le domaine de la santé. Je suis un médecin fortement engagé en politique de la santé, avec la vice-présidence de la FMH et la présidence de l'AMGe. J'aborde directement avec les autres élus du groupe vert'libéral les sujets liés à la santé pour les prises de position du parti. Je garde mon indépendance comme, par exemple, lors



Dre BRIGITTE CROTTAZ
CONSEILLÈRE NATIONALE
ET ENDOCRINOLOGUE/DIABÉTOLOGUE

du vote en décembre sur la taxe de 50 francs imposée aux patients qui se rendraient aux urgences (totalement contre-productive selon moi). Résultat: un vote non (le mien) au milieu d'un océan de oui (UDC, PLR, Vert'libéraux et partis du centre). Les votes sont nominalement visibles par tous les parlementaires et retranscrits ensuite sur le site du parlement.

Comment sensibilisez-vous les autres conseillers nationaux aux problématiques liées à la politique professionnelle de la médecine?

MM: Les discussions avec les élus d'autres partis sont aisées, dans le sens où l'on cohabite dans le même lieu pendant trois semaines et que l'on se croise à tout moment. C'est la recherche de majorité qui importe dans le parlement, donc les échanges et les discussions sont essentiels. Chaque parlementaire dispose de deux cartes d'accès direct au Palais fédéral. J'ai fourni, en toute transparence, un de mes deux badges au président de la FMH.



Dr MICHEL MATTER
 CONSEILLER NATIONAL, VICE-PRÉSIDENT DE LA FMH,
 PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MÉDECINS
 DU CANTON DE GENÈVE ET OPHTALMOLOGUE

BC: Contrairement aux lobbyistes des pharmas ou des assureurs, qui réussissent souvent à influencer les avis de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique, le fait de ne pas faire partie de la commission en charge des problématiques liées à la politique professionnelle de la médecine rend mon influence relativement maigre. Dans la mesure du possible, je donne divers arguments aux membres de la commission, qu'ils soient de mon parti ou d'autres. La commission de santé qui vient d'être nommée ne comprend aucun médecin, même s'ils sont cinq à siéger au Parlement. Par contre, on y trouve des spécialistes en droit, des entrepreneurs, deux syndicalistes, un ingénieur agricole, un publiciste, un enseignant, mais aucune personne ayant un lien évident avec le système de santé!

Quelles sont à vos yeux les questions de politique de la santé à discuter en priorité à l'échelle nationale?

BC: Le plus important est clairement de trouver des pistes pour limiter les coûts des soins. Cela passera

obligatoirement par une limitation des prestations et des fournisseurs, mais cela ne doit pas se faire au détriment des patients. On le sait bien, de nombreux examens et autant d'interventions pourraient être évités. Il s'agit pour chaque prestataire de prendre conscience de la fragilité du système et du risque d'effondrement total.

Des pressions sur la pharma doivent également être exercées au niveau fédéral. Il n'est pas admissible que des entreprises privées, dont 85% du chiffre d'affaires suisse provient de l'assurance obligatoire des soins, se comportent comme des multinationales où seul le bénéficiaire compte.

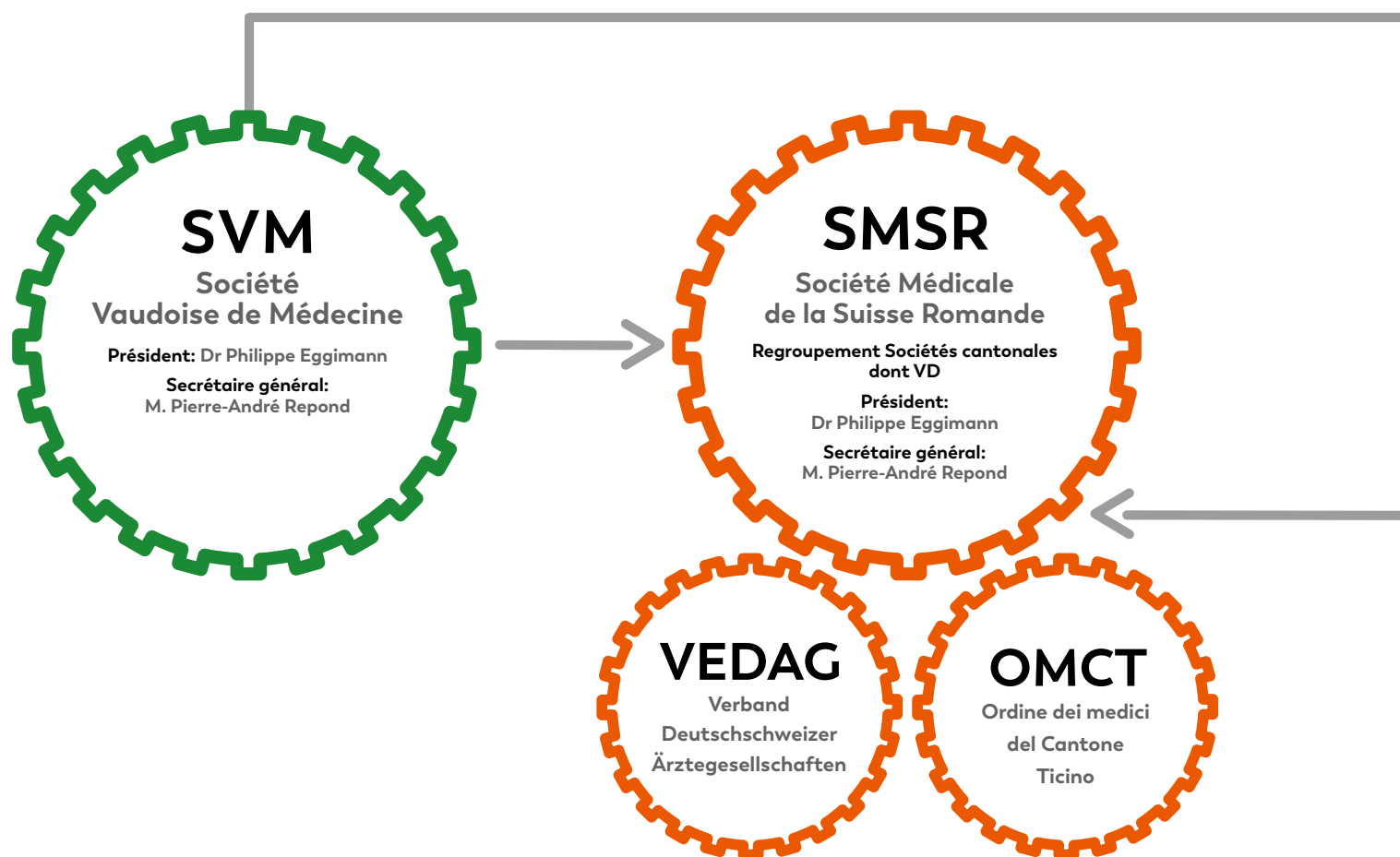
MM: Clairement, le financement des soins (projet EFAS de financement uniforme du stationnaire et de l'ambulatoire), le budget global qui entraînera de fait un rationnement des soins et la planification des admissions (clause du besoin). D'autres sujets comme le tarif médical, la charge administrative, l'interprofessionnalité et la coordination des soins, le prix des médicaments et leur approvisionnement, ainsi que la transparence des coûts sont des thèmes centraux.

La politique professionnelle d'une société cantonale de médecine a-t-elle des effets perceptibles au parlement?

MM: Indirectement, oui, par le travail effectué auprès des parlementaires et également des organisations médicales de base. Une société médicale peut fort bien participer à une motion parlementaire en contribuant à son élaboration. Elle peut également diffuser à travers ses organes de communication le vote nominal des parlementaires de son canton sur les sujets liés à la santé. Elle peut aussi adresser à ses élus à Berne ses prises de position avant les discussions et votes au parlement.

BC: Je répondrais plutôt par la négative pour ce qui est du niveau cantonal. Par contre, la politique professionnelle au niveau suisse, représentée par la FMH, a une influence certaine.

La SVM fait entendre sa voix



Membres SVM siégeant dans les organes de la FMH

Délégués SVM

Dr Philippe Eggimann, Dr Charles A. Favrod-Coune, Dr Michael Hagmann,
Dr Yannis Vlamopoulos, Dre Véronique Monnier-Cornuz, Dr Serban Sichițiu,
Dr Vassiliades Stamatios, Dr Philippe Vuillemin, Dr Christopher Pfaff

Suppléants SVM

Dre Anne Pictet Vallon, Dr Jean-Frédéric Leuenberger, Dr Christian E. Michel,
Dr Aurelio d'Alba Mastropaolo, Dr Klaus Schustereder, Dr Adrien Tempia,
Prof. Gérard Waeber, Dr Jacques-André Haury, Dre Catherine Léchaire

Délégués des sociétés de discipline médicale

Dre Patricia Roggero (chirurgie plastique, reconstructive et esthétique),
Prof. Daniel Hahl (dermatologie et vénérologie), Prof. Thierry Fumeaux (médecine intensive),
Prof. John Prior (médecine nucléaire), Dr Volker Kirchner (oncologie médicale),
Dr Philippe Pasche (ORL et chirurgie cervico-faciale), Dr Pierre Vallon (psychiatrie et psychothérapie)

Assemblée des délégués

Président: Dr Pierre Vallon

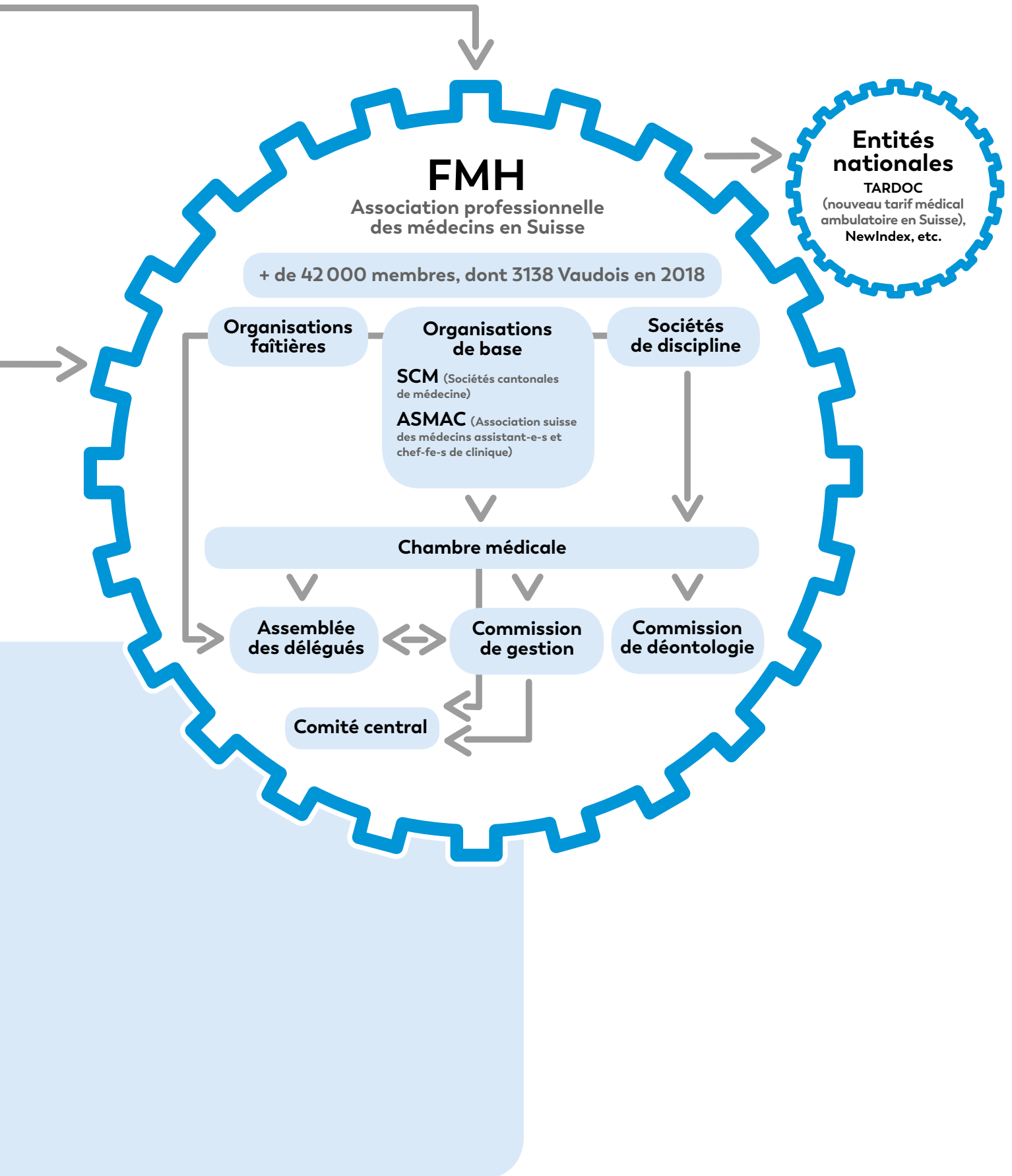
Commission de gestion

Vice-président: Dr Philippe Vuillemin

Commission de déontologie

Vice-président: Dr Charles A. Favrod-Coune

au-delà du canton



Politique fédérale

La SVM défend ses intérêts sur le plan national

La SVM a deux motivations principales pour se faire entendre sur le plan fédéral. D'une part, elle souhaite apporter sa contribution à la politique professionnelle à ce niveau, même si cette dernière est prioritairement du ressort de la FMH, et y représenter les médecins vaudois. D'autre part, elle doit exercer une vigilance permanente, puisque la politique fédérale réserve rarement de bonnes surprises pour le corps médical.

Cette volonté peut se manifester par une forte résistance à certaines orientations jugées néfastes. Ainsi la SVM a-t-elle mené jusque dans la rue des actions fortes contre l'introduction d'une clause du besoin des cabinets médicaux et contre la réforme du tarif du laboratoire. Elle était aussi en faveur d'une initiative visant à réformer la LAMal. Dans ces trois cas, la démarche était fondée, si l'on observe la situation actuelle. Mais les relais ont fait défaut pour atteindre ces objectifs ambitieux dans un contexte fédéral complexe et sans doute hors de portée des seuls moyens d'une société cantonale.

LA SVM COMME FORCE DE PROPOSITION

La contribution d'une société cantonale peut aussi résider dans la promotion de ses expériences. A titre d'exemple, la convention vaudoise sur le dépistage du cancer du sein, dont la SVM et certains de ses groupements étaient parties prenantes et précurseurs, a favorisé son essor dans d'autres cantons et sur le plan national.

Une organisation cantonale peut aussi contribuer à la formation de l'avis du parlement fédéral en informant et en sensibilisant les représentants de son canton à certaines problématiques médicales ou en formulant des propositions. Ceci d'autant plus quand il s'agit d'un grand canton, doté d'une forte représentation à Berne.

Il est également nécessaire de faire saisir à la FMH elle-même les enjeux et les impacts cantonaux des décisions fédérales.

IMPLICATION DES MEMBRES DE LA SVM

Les médecins vaudois et la SVM sont fortement impliqués, comme le montre ce dossier, dans les organes de la FMH, mais aussi dans d'autres ins-

tances fédérales telles que NewIndex, société anonyme chargée de consolider les données de facturation nationales et, en quelque sorte, organisation faitière des trust-centers.

Récemment, de manière à répondre à certaines interrogations, la SVM a été à l'initiative de la création d'un groupe de travail national, sous l'égide de la FMH, chargé de faire le point sur les pratiques de facturation dans le domaine privé de la LCA. Cela a permis de distinguer les exigences légitimes de celles qui ne sont pas fondées, évitant par là un processus conduisant à intégrer les honoraires médicaux dans les factures des cliniques et à priver les médecins concernés de leur statut indépendant.

C'est aussi une proposition sortie des rangs de la SVM qui avait conduit à une formulation dite «light» de la clause du besoin des cabinets médicaux, adoptée par la Chambre médicale de la FMH, puis reprise par les chambres fédérales. Cette solution a permis de garantir à la génération montante des médecins formés en Suisse de garder le choix entre carrière à l'hôpital et installation en pratique privée.

VEILLER AUX SENSIBILITÉS ET INTÉRÊTS SPÉCIFIQUES

La SVM doit veiller à la prise en compte de la sensibilité de ses membres, au respect des minorités et à la défense de ses intérêts spécifiques. Ce fut notamment le cas lors de l'introduction de la structure TARMED en 2004 et tout au long des années qui ont suivi. Car le risque de perdre le contrôle de la négociation tarifaire, y compris de la valeur du point, a été permanent et n'est pas encore écarté au moment où l'on envisage une nouvelle structure TARDOC, sur laquelle le Conseil fédéral doit encore se prononcer.

Pour protéger les intérêts de ses membres, la SVM s'était fortement investie de manière à baliser la mise



**PIERRE-ANDRÉ
REPOND**
SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL
DE LA SVM



©BERNWELCOME

en œuvre de TARMED. Pour les mêmes raisons, elle suivra attentivement les futures évolutions dans ce domaine.

Jusqu'à aujourd'hui, la persistance de conventions tarifaires cantonales durement acquises a permis d'atténuer certains risques. Cependant, le dispositif juridique est si complexe et imbriqué que l'on a failli à plusieurs reprises voir le château de cartes s'effondrer. Encore récemment, la SVM est intervenue pour empêcher la dénonciation inopportune de la convention-cadre TARMED, ce qui aurait entraîné un véritable chaos préjudiciable à tous.

DÉFENDRE LE FÉDÉRALISME MÉDICAL

L'existence même des sociétés médicales cantonales a été menacée à plusieurs reprises au fil des révisions statutaires de la FMH, qui tendaient vers un dispositif très centralisé. Ce ne fut finalement pas le cas, mais le fédéralisme médical doit régulièrement être réaffirmé face à des évolutions observables partout.

La concentration n'en constitue pas moins une tentation récurrente quand on peine à trouver des solutions sur le fond.

La réalité voudrait plutôt qu'on soit capable de traiter systématiquement au bon étage les bonnes questions. Un modèle décentralisé à l'échelon des cantons ne doit toutefois pas aller à l'encontre d'une action déterminée et concertée sur le plan général, sous peine de déperdition d'énergie. C'est la raison pour laquelle des collaborations intercantionales, régionales et nationales sont indispensables et doivent encore se développer. La SVM entend apporter sa contribution à cet effort. C'est ainsi qu'elle assure depuis fort longtemps le support logistique et administratif de la SMSR.

Les membres de la SVM qui sont aussi membres de la FMH et contribuent au financement des organisations médicales sont en droit d'attendre une collaboration aussi efficace que possible entre les organisations auxquelles ils appartiennent. ■



Ce qu'en pense...

OLIVIER FELLER
CONSEILLER NATIONAL PLR VAUD

L'action de la SVM porte ses fruits

86% des Suisses ont une impression globale positive ou plutôt positive de notre système de santé. C'est le résultat d'un sondage réalisé en juin 2019.

Les Suisses ont bien conscience que ce système leur assure des soins de qualité et une espérance de vie qui continue d'augmenter, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays développés. Mais ce système ne peut tenir qu'à la condition de maintenir partout l'accès à des soins de qualité à un coût raisonnable. Or deux évolutions vont à l'encontre de cet objectif.

1. La pénurie de médecins généralistes et de certains spécialistes qui s'installe insidieusement. Les mesures à courte vue, qui ont limité l'accès aux études de médecine dans notre pays, sont à l'origine d'une situation absurde. Plus d'un médecin sur trois exerçant aujourd'hui en Suisse a un diplôme étranger.

2. L'augmentation constante des primes de l'assurance maladie obligatoire, devenue comme un rituel incontournable d'automne. Alors que les statistiques dont nous disposons sur les coûts de la santé manquent pour le moins de transparence.

LA SVM DÉNONCE ET PROPOSE

C'est notamment contre ces deux dérives que les médecins suisses

– et la SVM, Société Vaudoise de Médecine, en tête – ont engagé le combat ces dernières années, en mettant sur la table non seulement les réalités qui fâchent, mais aussi des propositions réalistes. Ce travail de fond porte ses fruits.

La SVM dénonce depuis des mois des primes d'assurance maladie trop élevées par rapport aux coûts réels de la santé. Le calcul actuel des primes est en effet davantage fondé sur des estimations que sur des chiffres incontestés. Les données disponibles varient notamment selon les acteurs qui les fournissent (assureurs, médecins, hôpitaux, pharmas) et la méthodologie employée. Or certains chiffres émanant des assureurs maladie sont repris tels quels par l'Office fédéral de la santé publique... Cette vérité est désormais largement relayée sous la Coupole fédérale.

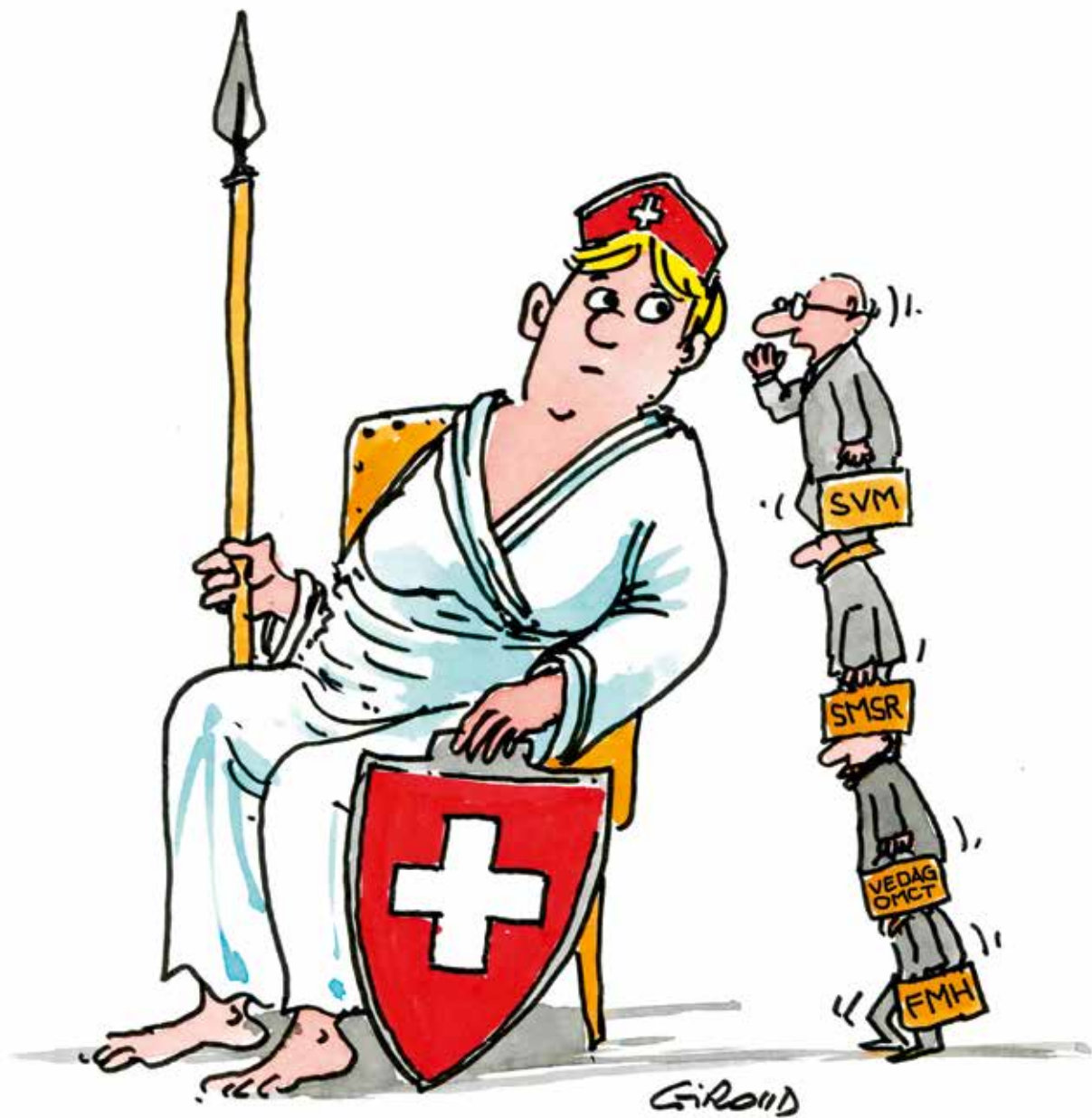
LE MONDE POLITIQUE SUIV

Le 31 mai 2018, Adèle Thorens Goumaz et moi-même avons déposé ensemble une même motion au Conseil national à ce sujet. Elle demande au Conseil fédéral de confier la tâche d'établir

des statistiques incontestées et à jour sur notre système de santé à un organisme indépendant, qui pourrait être l'Office fédéral de la statistique. L'essentiel est que cet organisme indépendant travaille en toute transparence, avec une méthodologie rigoureuse et connue de tous. A ce jour, l'affaire paraît bien engagée. Non seulement le Conseil fédéral a recommandé l'acceptation de la motion, mais le Conseil national l'a adoptée à une très large majorité le 14 mars 2019, par 125 voix contre 59. Le Conseil des Etats se prononcera prochainement.

Lors d'un débat à la Radio suisse romande le 24 juin 2019, le conseiller fédéral Alain Berset lui-même a donné raison à Philippe Eggimann, président de la SVM et de la Société Médicale de la Suisse Romande, concernant le manque de transparence des assureurs maladie. «Je suis heureux de voir que ça bouge, a-t-il dit. D'ailleurs avec le soutien politique. Vous savez, sans soutien politique, sans soutien des partis, sans soutien des acteurs, moi, je me trouve terriblement ennuyé pour faire quelque chose. [...] Dans ce cadre-là, la transparence, également celle des assureurs pour les données, est extrêmement importante.» Parole de ministre. A suivre. ■

Check-up *humour*



Coup de gueule

Le parlement brise les espoirs du corps médical comme ceux de la vague verte et violette!

Comme l'a parfaitement analysé la presse, l'impact de la vague verte et violette n'a pour l'instant pas eu d'effet significatif sur les décisions des chambres fédérales. C'est malheureusement également le cas en ce qui concerne la représentativité du corps médical dans les commissions thématiques de la santé.

C'est au prétexte d'un risque de conflit d'intérêts que les stratèges des groupes parlementaires ont refusé que le Dr Michel Matter, président de l'Association des médecins du canton de Genève et vice-président de la FMH, siège dans la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-N).

Se passer délibérément des compétences d'un médecin reconnu pour son rôle important dans la politique professionnelle est difficilement compréhensible et de mauvais augure pour l'évolution de notre système de santé.



Dr PHILIPPE EGGIMANN
PRÉSIDENT
DE LA SVM
ET DE LA SMSR

LES DÉPUTÉS SONT-ILS TOUS LOGÉS À LA MÊME ENSEIGNE?

Il y a bien longtemps qu'aucun médecin ne siège en tant que tel dans cette commission de la santé, où de nombreux acteurs sont pourtant très bien représentés. A commencer par la présidente, qui est membre du conseil d'administration de l'un des principaux assureurs maladie du pays et de deux groupes de cliniques privées. Elle déclare en outre des mandats

rémunérés dans pas moins de sept fondations en lien direct avec le domaine de la santé.

La présidente de H+, puissante association chargée de représenter les intérêts des hôpitaux et cliniques du pays, siège dans cette commission depuis plusieurs législatures.

Un ancien conseiller d'Etat en charge de la santé, bien connu pour ses propositions de renforcement des compétences des cantons en matière de régulation autoritaire des prestataires, y siège désormais. Je laisse au lecteur le soin de répertorier l'ensemble des liens d'intérêt déclarés par les autres membres de cette commission*.

Dans ce contexte, alors que les propositions des médecins ne sont que peu prises en compte, il est à craindre que ce choix révèle l'étendue de l'influence des autres partenaires impliqués dans notre système de santé. Le rôle de nos associations professionnelles dans la diffusion de ces propositions s'en trouve désormais paradoxalement renforcé. ■

* <https://www.parlement.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-csss>

Valeur du point:

95 centimes pour tous en 2020

Pour 2020, la SVM a de nouveau négocié la valeur du point tarifaire avec les différentes communautés d'achat des assureurs maladie. Celle-ci est ainsi fixée à Fr. 0.95 pour le Groupe HSK et le Groupe CSS, mais également pour le groupe tarifsuisse, dont la valeur du point avait été négociée sur deux ans en 2018. Tout sera à rejouer pour 2021. ■

En direct du blog

Plateforme d'expression digitale mise à la disposition des membres de la SVM depuis mars 2019, le Blog du médecin vaudois (BMV) entend faciliter le débat d'idées sur les thématiques liées à la communauté médicale du canton.

Voici un aperçu de quelques contributions proposées durant le dernier trimestre de l'année 2019.

«Cabinet médecine générale»

Quand l'assurance perte de gain néglige les minorités linguistiques.

«Avons-nous besoin d'une KORA médicale?»

Quelle attitude notre société médicale devrait-elle adopter face au tapage médiatique sur la profession?

«Témoignage d'une tempête dans la pratique d'un médecin praticien»

Les limitations tarifaires imposées aux médecins praticiens et leurs conséquences sur les conditions d'exercice.

«Vers un financement uniforme des soins ambulatoires et stationnaires»

Contribuer à une meilleure maîtrise des coûts de la santé sans rationnement des soins.

Envie de contribuer vous aussi aux échanges sur l'actualité de notre profession? Partagez votre point de vue en un clic: rendez-vous sur www.svmed.ch/blog!

PUBLICITÉ



**3R
RÉSEAU
RADIOLOGIQUE
ROMAND**

Votre imagerie médicale de proximité

3R Réseau Radiologique Romand SA regroupe 12 centres de radiologie de proximité dans les cantons du Valais, de Vaud, de Fribourg et de Genève. Équipés des dernières technologies de pointe, les centres sont tous interconnectés, offrant aux patients et aux médecins prescripteurs un accès rapide et à distance aux meilleures compétences diagnostiques. 3R fournit également son expertise à des cabinets de médecine générale dotés d'installations de radiologie numérique. 3R emploie quelque 150 collaborateurs, dont 30 radiologues et une cardiologue.

Au vu de son développement, 3R recherche pour ses centres Vaudois un

Médecin Radiologue (H/F) à 80 ou 100%

Vos missions

- > Garantir la prise en charge de qualité des patients en collaboration avec l'équipe
- > Superviser les examens et les interpréter
- > Réaliser des actes interventionnels
- > Contribuer à l'organisation et au bon fonctionnement des centres et du Réseau

Votre profil

- > Titulaire d'un diplôme fédéral de médecin ou de formation équivalente reconnue par la MEBEKO
- > Spécialisation FMH en radiologie ou de formation équivalente reconnue par la MEBEKO
- > Radiologue généraliste
- > Spécialisation en échographie ostéo-articulaire est un atout
- > Au bénéfice d'un droit de pratique cantonal ou éligible pour l'obtenir (3 ans d'expérience professionnelle dans un établissement suisse de formation reconnu par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue - ISFM)

Vos compétences

- > Personne polyvalente, dynamique, flexible
- > Esprit d'entraide et de collaboration
- > Bonnes aptitudes à vous intégrer dans une équipe

Notre offre

Nous vous offrons une activité variée au sein d'équipes pluridisciplinaires et dynamiques. Vous travaillerez avec des équipements modernes, bénéficierez de conditions de travail attractives et évoluerez dans un cadre agréable.

Lieu de travail

Centres du canton de Vaud, principalement au CILE (Epalings)

Entrée en fonction

De suite ou à convenir

Si vous vous reconnaissez dans ce profil, merci d'envoyer votre candidature à candidature@groupe3r.ch d'ici au 29.02.2020. Pour tout autre renseignement, contactez le Dr Brat (hugues.brat@groupe3r.ch), Directeur médical 3R.

Interview

De la Mongolie aux JOJ, l'incroyable histoire des skieurs de fond du Dr Gertsch

Médecin généraliste à la retraite, le Dr Pascal Gertsch est tombé sous le charme de la Mongolie lors d'un voyage humanitaire en 2012. Multiple champion universitaire de ski de fond et ex-médecin de l'équipe de Suisse, il s'est alors lancé dans un ambitieux projet: initier de jeunes Mongols à cette discipline et en qualifier certains pour les Jeux olympiques de la jeunesse 2020 à Lausanne, qui viennent tout juste de s'achever.

Comment un médecin des Diables se retrouve-t-il à promouvoir le ski de fond en Mongolie?

Dr Pascal Gertsch (PG): J'ai découvert la Mongolie par la route en 2012 et éprouvé un coup de cœur pour ce pays aux horizons si vastes. La richesse des contacts contraste fortement avec la pauvreté des habitants (le revenu mensuel moyen est de 300 euros par personne). C'est aussi pour cette raison que j'y suis retourné avec mon camion, traversant la Sibérie pour apporter une aide médicale à deux hôpitaux périphériques gravement démunis.

Un jour de janvier 2016, par une température inférieure à -50°C, je me tenais en compagnie d'un colonel des douanes sur une plaine de la région de Dadal, à 600 kilomètres au nord-est de la capitale, Oulan-Bator. Il m'a emmené sur une hauteur dominant la région où serait né Gengis Khan, fondateur du plus vaste empire ayant existé sur cette terre, et me vantait l'esprit du terrible conquérant, jamais disparu. J'ai alors lancé une boutade à l'officier, celle de créer une course de ski nordique dédiée à son illustre ancêtre. Il m'a pris au mot et cette compétition existe

maintenant depuis 2017, avec chaque année davantage de participants. Cela m'a donné l'idée de monter une équipe mongole de ski nordique pour les Jeux olympiques de la jeunesse de Lausanne 2020. Quatre jeunes athlètes, deux filles et deux garçons, y ont finalement pris part.

“ Nous avons organisé des camps en Mongolie et à la vallée de Joux, pour finalement retenir les quatre athlètes qui se sont alignés aux JOJ. ”

De quelle manière avez-vous construit votre équipe et quel programme d'entraînement avez-vous mis en place pour rendre compétitifs ces athlètes amateurs en moins de quatre ans?

PG: L'état des lieux était bien plus préoccupant que je ne l'imaginai: après le départ des Russes il y a quarante ans, la pratique du ski de fond, très répandue jusqu'alors en Mongolie, a rapidement décliné. Presque toutes les conditions favorables au développement de ce sport ont disparu: skieurs, pistes, matériel, instructeurs et enseignement à l'école. Impossible dès lors de former des compétiteurs sans s'attaquer à l'ensemble des problèmes. Nous avons ainsi récolté et acheminé 650 paires de ski, souliers et bâtons, ainsi qu'une motoneige dotée d'un traceur. Quatre nouvelles pistes ont été tracées, dont celle de Binder, qui est aujourd'hui homologuée par la Fédération internationale de ski (FIS).

Avec l'aide de mon fils aîné et d'un merveilleux entraîneur français, Alain Bohard, nous avons organisé des camps hivernaux et estivaux, en Mongolie et à la vallée de Joux, pour finalement retenir les quatre athlètes qui se sont alignés aux JOJ. Grâce aux courses effectuées en Suisse, en France, en Italie et en Suède, ils ont en effet récolté les points FIS requis pour participer à une telle compétition.

Une des difficultés a été d'enseigner à ces jeunes une méthode moderne d'entraînement combinant judicieusement endurance, résistance, vitesse, explosivité, renforcement musculaire et, bien sûr, technique du ski roue comme



L'équipe de ski de fond de Mongolie des JOJ 2020 réunie à la vallée de Joux avec, de gauche à droite: Nasaa (interprète), Khongor (athlète, 16 ans), Nomin-Erdene (athlète, 15 ans), Alain Bohard (entraîneur), Urangoo (athlète, 15 ans), Zolbayar (athlète, 17 ans) et le Dr Pascal Gertsch (initiateur et manager du projet).

du ski sur neige. Leur point le plus faible reste la maîtrise des descentes, cet exercice n'étant actuellement pas praticable dans leur pays. Néanmoins, leur envie d'apprendre ainsi que leur engagement lors des courses ne sont jamais pris en défaut. Une énorme qualité!

Sous une perspective plus médicale, que faut-il retenir de ce projet?

PG: En tant que médecin, le plus important reste de promouvoir le sport, et en l'occurrence le ski de fond, dans un pays où la jeunesse est malheureusement gangrenée par le tabagisme et l'alcoolisme. Pour prendre soin de ces jeunes

athlètes, un médecin mongol suit actuellement une formation d'une année en médecine du sport au service d'orthopédie du CHUV.

Afin que nos efforts s'inscrivent dans la durée et que la pratique du ski de fond continue de se développer en Mongolie, il est toutefois indispensable que cette discipline soit à nouveau enseignée à l'école, comme du temps des Russes! Deux villages tests ont d'ores et déjà été désignés à cette fin. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR FABIEN WILDI,
FTC COMMUNICATION

ET LA SUITE?

Fondée par le Dr Gertsch, l'Association Ski-Club Suisse-Mongolie a pour but de soutenir la pratique du ski nordique en Mongolie en y instaurant des conditions d'exercice propices au développement de ce sport (matériel de qualité en suffisance, pistes homologuées, encadrement technique et médical compétent, pratique régulière dans les écoles). Si le médecin, âgé de 73 ans, entend se retirer progressivement maintenant que les Jeux sont terminés, il invite toute personne qui souhaiterait soutenir l'association à se manifester à l'adresse suivante: pascalgertsch@bluewin.ch ou par téléphone au +41 79 607 98 41.



LES JEUDIS DE LA VAUDOISE

Sous réserve de modifications – Programme et inscription en ligne sur svmed.ch

INSCRIPTION

En ligne : www.svmed.ch/formation-pratique/formation-continue-svm
ou à faxer au **021 651 05 00**
ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Prénom

.....

Nom

.....

Rue

.....

NPA

.....

Localité

.....

Tél.

.....

E-mail

.....

Date

.....

Signature

.....

Cachet du cabinet

.....

La signature de ce bulletin vous engage à acquitter la facture qui suivra, même en cas de non-participation au(x) cours sans excuse préalable.

CONTACT

Société Vaudoise de Médecine
Chemin de Mornex 38
Case postale 7443
1002 Lausanne
Tél. 021 651 05 05
formationcontinue@svmed.ch

Programme 2019-2020

- 13 février 2020 **Médecine du trafic**
- 12 mars 2020 **Gestion de la douleur**
- 14 mai 2020 **Neurologie**
- 18 juin 2020 **Médecine du sport et de l'exercice**

Horaires :

De 8h30 (accueil) à 12h15 à l'auditoire César-Roux, puis en salles de séminaire au CHUV à Lausanne.

Tarifs :

- Un jeudi par mois :** membres SVM: CHF 65.–
- non-membres SVM: CHF 75.–

Carte de parking du CHUV :

- une carte à CHF 15.– (valeur: CHF 20.–)
- une carte à CHF 37.50 (valeur: CHF 50.–)

Commission pour la formation continue de la SVM:

Drs I. Marguerat Bouché, A.-F. Mayor Pleines, S. Paul et F. Pilloud, Pr O. Lamy (président), Drs A. Birchmeier, A. Morel, Ph. Staeger, J. Vaucher et J.-L. Vonnez.

Accréditation:

3 points par cours. Formation certifiée SSMIG.



TÉLÉCHARGEMENT DES CONFÉRENCES

Les membres SVM peuvent visionner en tout temps les conférences sur svmed.ch (formation continue), quatre jours après le déroulement d'un JVD.

Cette organisation est rendue possible grâce à nos partenaires

La formation médicale, une obsession et une exigence

Tout au long du XVIII^e siècle, le Conseil de santé de Berne, relayé dans le canton de Vaud par le collège des médecins de Lausanne dès 1787, mène la lutte pour réformer la pratique médicale.

Tout part de l'ordonnance du 12 mars 1765, dans laquelle «LL.EE [abréviation de «Leurs Excellences»] défendent aux Maiges, empiriques et charlattans de traiter aucune maladie dans leur País sans leur permission expresse [sic]».

LL.EE ne sont pas les premiers, car Samuel Auguste Tissot, dans sa première édition de *L'Avis au peuple sur sa santé* (1761), vitupère contre les «charlattans» et autres «maiges» (terme désignant autrefois les guérisseurs), n'hésitant pas à demander que soit établie une liste noire de ces personnages.

Il est repris par Benjamin-Samuel Secretan, juriste, qui, en 1766, adresse directement à LL.EE une requête formelle pour «des Règlements de police pour la Médecine, la Chirurgie, Pharmacie et accouchements dans les baillages du Pays de Vaud».

Il est vrai que la situation ne manque pas de sel: lors de l'examen devant le collège de médecine de Lausanne en 1788 pour obtenir la patente d'exercer la médecine, se présentent l'équarrisseur (personne chargée de dépecer les animaux morts) de Payerne et celui de Moudon, ou encore le maréchal-ferrant de Montpreveyres.

AMENER LA PRATIQUE DANS LA FORMATION DU MÉDECIN

Les étudiants en médecine vaudois doivent s'exiler le plus souvent à Montpellier, mais également à Paris, Strasbourg, Leyde et Bâle. Les études durent en général trois ou quatre ans. Elles sont très théoriques et peu pratiques, ce que regrette Tissot dans son *Essai sur les études de médecine* de 1785.

Il demande que chaque malade soit remis à un étudiant chargé de tenir un journal détaillé de la maladie, de son traitement et de la cause éventuelle du

décès. Le professeur de clinique doit par ailleurs suivre l'étudiant et l'interroger régulièrement.

Tissot prévoit en outre la création d'une «chambre d'assemblée» dotée d'une «machine électrique». Des cas concrets y seraient discutés et on y effectuerait de la pratique en laboratoire.

La loi du 28 mai, suivie de la résolution du 30 mai 1806, instaure un professeur de médecine et un de chirurgie, payés avec 30 sacs de froment et 800 francs en argent par an. Ces deux postes ne seront occupés qu'en 1880 et les étudiants vaudois continueront de s'exiler pour une partie d'entre eux, les autres s'attachant à un médecin admis à pratiquer et reconnu par le Conseil de santé.

DÉTERMINER DES STANDARDS DE QUALITÉ

En attendant la création d'une faculté de médecine, il s'agit de s'assurer par un examen approfondi des connaissances du citoyen requérant une patente pour exercer la médecine ou la chirurgie.

Fondé sur la loi du 1^{er} juin 1810 établissant une «Police de santé des hommes», le Conseil d'Etat institue par voie réglementaire, le 15 septembre 1836, l'examen requis; il concerne toutes les branches de la médecine et de la chirurgie d'alors. Il décrit minutieusement ce qui doit être examiné.

Médecins et chirurgiens sont interrogés sur les mêmes bases théoriques. Pour l'examen pratique, le médecin établit un dossier complet d'un malade de l'Hospice cantonal. Le chirurgien décrit pour sa part l'opération demandée et l'exécute sur un cadavre. L'examen réussi, le Conseil de santé autorise le médecin ou le chirurgien à exercer.

Il aura donc fallu 75 ans pour garantir aux Vaudois un minimum de sécurité médico-chirurgicale dans la prise en charge de leur santé. ■



**Dr PHILIPPE
VUILLEMIN**
MÉDECIN
GÉNÉRALISTE

Docteur Christian Jaccard

Prendre de la hauteur

Passionné d'aviation, le Dr Christian Jaccard pilote depuis une vingtaine d'années. Il comptabilise aujourd'hui plus de 400 heures de vol et a surtout réalisé un de ses plus grands rêves: voler jusqu'à l'île de Malte.

Aussi loin qu'il s'en souvienne, le Dr Christian Jaccard a toujours rêvé de piloter. A l'âge de 5 ans, il commence à dessiner des avions. Plus tard, c'est dans les livres d'aviation qu'il se plonge. Il se rappelle particulièrement d'un ouvrage que lui conseille son père, *Le Grand Cirque*, de Pierre Clostermann. «Ce sont les mémoires d'un jeune pilote des Forces aériennes françaises libres durant la Seconde Guerre mondiale. J'ai adoré ce bouquin», raconte celui qui est également passionné d'histoire. Bac en poche, c'est pourtant vers la médecine que le jeune Christian se tourne. «Je ne me voyais pas piloter un gros avion», explique-t-il. Comme il avait adoré la biologie au gymnase, il opte pour la médecine. «Pour le contact humain et surtout

pour aider mon prochain. C'est une valeur très importante que mes parents m'ont transmise.»

RETOUR AUX ÉTUDES

Pendant des années, il met sa passion de l'aviation de côté, faute de moyens et de temps. Ce n'est que bien des années plus tard, lorsqu'il s'installe en tant qu'infectiologue dans son cabinet à Lausanne, qu'il réalise son rêve. «Je n'avais toujours pas beaucoup de sous, mais je me suis dit que c'était maintenant ou jamais!»

Pour cela, le Dr Christian Jaccard monte dans les hauts de la ville, direction la Blécherette. «Je n'étais pas super doué au départ», admet-il. La peur de tomber tenaille même les plus volontaires. Sans compter tout ce qu'il faut apprendre. La théorie avec les règles de navigation, la météo et le langage pour communiquer avec les contrôleurs aériens. Mais aussi la pratique, afin d'apprendre à gérer une dimension dans laquelle le commun des mortels n'a pas l'habitude d'évoluer.

Il se souvient de son premier vol en solo. D'abord concentré à l'extrême, il voit le plaisir augmenter au fil des vols. «Aujourd'hui, voler me repose la tête. C'est un peu comme la méditation. Dans le ciel, je suis émerveillé par le monde», décrit le médecin pilote, qui compte aujourd'hui plus de 400 heures de vol et environ 800 atterrissages.

DES GRANDS VOYAGES

Il a volé dans les Alpes. «Comme je pilote des petits avions, on vole

assez bas dans les vallées, beaucoup moins haut que les sommets. C'est une expérience assez folle.» Mais il rêve surtout de faire de plus longs vols. Il forme alors un groupe de voyage avec d'autres passionnés. «On était deux au départ, on est une vingtaine aujourd'hui», se réjouit l'infectiologue. Ils commencent par le Sud de la France, puis Prague et surtout l'île de Malte, son rêve! «Ce lieu est chargé d'histoire, car la résistance héroïque des aviateurs britanniques et des Maltais en proie aux bombardements massifs germano-italiens de 1940 à 1943 a contribué significativement à la défaite du nazisme, un exemple pour nous.»

Après une traversée maritime assez longue, l'arrivée reste à jamais gravée dans sa mémoire: «On arrive sur la port de La Valette par la côte nord, décrit le Dr Christian Jaccard. Comme les gros avions sont prioritaires, on est restés en stationnaire pendant environ quinze minutes au-dessus du port.» De quoi observer les moindres recoins de cet endroit mythique.

Aujourd'hui, voler fait partie intégrante de la vie du médecin. Cette pratique lui permet de prendre de la hauteur afin de voir la vie sous un autre angle. Une nouvelle compétence importante à titre personnel, mais aussi et surtout à titre professionnel. «Je pense que piloter me rend meilleur médecin», conclut l'infectiologue, pilote et aussi un peu philosophe. ■

MÉLANIE BLANC

Clin d'œil

Cette lampe en forme de pierre lui rappelle que, dans la médecine, il y a une partie scientifique et rigoureuse, mais aussi une grande part de mystère.







Du rire et du rêve pour nos enfants hospitalisés

Grâce à vos dons, les enfants hospitalisés reçoivent chaque semaine la visite des docteurs Rêves.

Merci pour votre soutien.

CCP 10-61645-5

theodora.org

Fondation
THEODORA

Du rire et du rêve pour nos enfants hospitalisés